

Conditions générales de vente (CGV)

1 Dispositions générales

- Le Festival LAC NOIR Schwarzsee est un événement de l'Association Festival Lac Noir Schwarzsee dénommé dans la suite du texte comme «l'Organisateur».
- Les conditions générales de vente (CGV) suivantes s'appliquent aux visiteurs du festival et aux partenaires contractuels de l'organisateur.
- Afin d'améliorer la lisibilité des présentes conditions générales et pour des raisons de simplicité, seule la forme masculine est utilisée dans le texte qui suit ; la forme féminine est néanmoins toujours incluse.
- Le festival se déroulera en plein air, par tous les temps.
- Les instructions du personnel de l'organisateur doivent être suivies à tout moment.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires d'admission sans préavis. L'organisateur n'est pas responsable des retards à l'entrée.
- Les visiteurs du festival sont soumis aux horaires d'ouvertures respectifs, publiés sur le site web de l'organisateur.
- Il est interdit d'apporter des objets en verre et en alu, des canettes, des sprays de peintures, des fusées de Bengale et autres feux d'artifice et des objets pyrotechniques ainsi que des armes de toute sorte. Le non-respect de cette règle entraînera l'expulsion du festival. L'organisateur se réserve le droit de porter plainte.
- Les sacs à dos et les petites bouteilles de parfum en verre sont autorisés.
- Les règles d'admission complètes peuvent être consultées sur le site web.
- Aucun stockage ne sera proposé pour les objets refusés à l'entrée. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les articles déposés.
- Pour l'achat de biens et de services, l'organisateur s'appuie sur un système de paiement sans argent liquide sur le site du festival.
- En achetant un billet pour le festival, l'acheteur c'est à dire le détenteur du billet accepte les conditions générales de l'organisateur. Pour les autres partenaires contractuels de l'organisateur, les présentes CGV constituent une partie acceptée du contrat. Les conditions contractuelles du partenaire en contradiction avec les présentes CGV ne seront pas acceptées par l'organisateur.
- La visite du LAC NOIR Schwarzsee Festival est gratuite pour les enfants nés en et après 2014 - accompagnés d'un adulte. Des contrôles d'identité auront lieu.

2 Programme

2.1 Programme musicale

- L'organisateur n'a aucune influence sur la conception et le contenu des spectacles des artistes. L'organisateur n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme sans préavis.

2.2 Enregistrements d'images, de sons et de vidéos dans l'enceinte du festival

- Les enregistrements audio, photo et vidéo des groupes qui se produisent au festival ne sont pas autorisés. Photographier et filmer à des fins privées est généralement autorisé. En revanche, il est interdit d'apporter des appareils photos numériques et analogiques, professionnels et à objectifs interchangeables ainsi que des caméscopes.
- L'utilisation et l'exploitation commerciales d'enregistrements d'images, de sons, de films et de vidéos des artistes se produisant au festival, des visiteurs et visiteuses ou de l'infrastructure du festival ne sont pas autorisées.
- Les violations seront poursuivies.
- En cas de non-respect de ces interdictions, l'organisateur se réserve expressément le droit de faire valoir toutes les revendications légales.
- Dans le cadre du festival LAC NOIR Schwarzsee, des photographies et des séquences filmées seront prises et publiées par l'organisateur et les représentants des médias autorisés. En achetant un billet pour le festival, le visiteur accepte d'être photographié et que les images soient utilisées aux fins susmentionnées sans compensation.

2.3 Émissions sonores

- Lors des concerts, le volume sonore peut provoquer des problèmes d'audition et de santé. Des bouchons de protection auditive seront distribués à l'entrée du festival et à des endroits spécifiques sur le site du festival.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème d'audition ou de santé.

3 Accès à la zone du festival

3.1 Sécurité

- Le service de sécurité de l'organisateur effectuera des contrôles de sécurité et d'entrée à toutes les entrées officielles et au bord du site du festival pendant toute la durée de l'événement.

- Les ordres du service de sécurité doivent être respectés. Le service de sécurité effectuera des contrôles aléatoires des sacs et des fouilles corporelles en coopération avec les autorités de police locales.
- Le droit de refuser l'entrée pour un motif valable (contre remboursement de la valeur nominale du billet du festival) est réservé. Le non-respect de ces conditions peut constituer un motif valable.
- L'organisateur se réserve expressément le droit de prendre d'autres mesures juridiques.

3.2 Entrée

- Un billet pour le festival doit être échangé contre un bracelet aux guichets officiels et aux stations d'échange de bracelets de l'organisateur. Le bracelet est personnel et non transférable.
- Chaque personne entrant dans la zone du festival doit porter le bracelet bien attaché autour du poignet avant d'entrer dans la zone du festival.
- Les bracelets endommagés et les bracelets qui ne sont pas fermement attachés autour du poignet ne donnent pas le droit d'utiliser les services de l'organisateur et ne sont pas valables.
- Le bracelet permet à son détenteur de pénétrer dans l'enceinte du festival pendant la date indiquée sur le ticket du festival.
- Les billets du festival, billets gratuits ou bracelets perdus ne seront pas remplacés.
- Les personnes qui se trouvent sur le site du festival sans bracelet correctement attaché seront refoulées et signalées.

3.3 Demande de remboursement

- En aucun cas, il n'existe un droit au remboursement du prix d'achat des billets du festival.
- Une exception à cette règle est le remboursement du prix d'achat en cas de refus d'admission pour motif valable conformément à l'article 3.1 ci-dessus, à condition que le visiteur n'ait pas provoqué les raisons de ce refus.

3.4 Revente de billets de festival

- L'achat de billets du festival et de billets gratuits à des fins de revente est globalement interdit. L'organisateur effectuera les contrôles appropriés et pourra bloquer les billets achetés à des fins de revente et les déclarer nuls. L'organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.
- Les sponsors, partenaires et tiers ne sont pas autorisés à vendre les billets gratuits reçus de l'organisateur. L'organisateur procédera aux vérifications appropriées et pourra bloquer et déclarer invalides les billets gratuits mis en vente. L'organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.
- Les billets pour le festival ne peuvent être achetés que par les canaux de prévente désignés par l'organisateur.

4 Circulation / Stationnement

- Le stationnement sur les routes d'accès ainsi que sur l'aire du festival est strictement interdit.
- Les véhicules qui ne sont pas garés sur le parking officiel du festival et sur les voies d'accès seront remorqués sans préavis et aux frais du propriétaire. Le propriétaire du véhicule sera facturé et devra assumer tous les frais dès que la dépanneuse aura été commandée.
- Seule l'aire de stationnement payante du festival doit être utilisée. Lors du stationnement, les instructions du personnel de sécurité doivent être respectées.
- Le stationnement des véhicules se fait à vos propres risques. Les véhicules mal garés seront remorqués aux frais de leur propriétaire.
- Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser les transports publics
- Il est interdit de passer la nuit sur le parking du festival.

5 Responsabilité

- L'organisateur exclut toute responsabilité pour ses propres actions et celles de tiers, dans la mesure où cela n'est pas contraire aux dispositions légales obligatoires. En particulier, l'organisateur ne peut être tenu responsable des dommages corporels ou financiers causés par des tiers aux visiteurs ou aux exploitants de stands.
- L'organisateur doit assurer de manière adéquate les objets mis à disposition par des tiers à titre de location. Des assurances existantes sont obligatoires, les assurances de l'organisateur n'offrent qu'une couverture subsidiaire.
- L'organisateur n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Les objets perdus peuvent être remis ou récupérés au point d'information sur le site du festival pendant le LAC NOIR Schwarzsee Festival. Après le festival, l'office du tourisme de Schwarzsee en est responsable. Les déclarations de perte après le festival peuvent être faites en ligne ou par téléphone au 026 412 13 13.

6 Frais / amendes

L'organisateur ne prend pas en charge les frais, amendes ou autres coûts supplémentaires

7 Séjour sur la zone du festival

- Il est possible de séjourner dans la zone du festival tous les jours du festival à partir de 18h00.
- Les instructions du personnel de l'organisateur doivent être suivies.
- Il est globalement interdit à des tiers de passer la nuit sur l'ensemble de la zone du festival dans le cadre du LAC NOIR Schwarzsee Festival.

8 Compensation de dommage

- Les demandes de dommages et intérêts découlant d'une violation positive du contrat, d'un endettement à l'expiration du contrat ou d'un agissement interdit sont exclues, du moment que l'organisateur, ses représentants légaux ou statutaires ou leurs auxiliaires d'exécution n'aient agi intentionnellement ou par négligence grave.
- Les droits aux dommages et intérêts découlant de l'impossibilité d'exécution et du défaut de paiement sont limités à la réparation du dommage prévisible en cas de négligence légère.

9 Dispositions finales / Lieu de juridiction

- Les modifications des présentes conditions générales doivent être effectuées par écrit. Aucun accord supplémentaire ne sera conclu.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.
- Les CGV font partie intégrante de tous les contrats concernant le LAC NOIR Schwarzsee Festival.
- Fribourg est convenu comme lieu de juridiction et d'exécution pour tous les litiges découlant des présentes CG.

Fribourg, en février 2025